

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette
ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 251/08/2026

A L'ETABLISSEMENT RAYHAN/IT COM.

Après avoir reçu le contrat du marché n° FONER/CGPMP/FX/DC/01/2026, conclu avec le Foner, pour un montant total hors taxe dollars américains quarante-sept mille quatre cent trente-quatre, cinquante-deux centimes (USD 47 434,52) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trois cent trente-deux, quatre centimes (USD 332,04), pour servir et valoir ce que de droit.

Directeur Administratif et Financier

Fait à Kinshasa, le 13/08/2026



Me Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général

0000251